

FOASF

Cadres DS



Actualité sociale ASF—Janvier 2024

La délégation FO se mobilise pour le pouvoir d'achat des cadres ?

Avec une **inflation cumulée de 4,9% en 2023**, qui vient s'ajouter au 5,2% de l'année précédente, **la délégation FO alerte la direction** sur la nécessité d'aboutir à un accord qui permettra de **maintenir le pouvoir d'achat** des salariés, **cadres compris**, d'où notre proposition d'une enveloppe globale à hauteur de 7%.

Face à la **hausse des prix** de l'énergie et de l'alimentation, et pour faire face à des prix du pétrole toujours trop élevés, **il est légitime que notre entreprise garantisse** à ses collaborateurs **une rémunération juste et conforme à l'évolution des prix à la consommation**.

Les cadres étant eux aussi touchés par cette forte inflation, nous avons proposé à la direction une **augmentation de salaires supérieure à l'inflation cumulée pour les classes I et J**, et une **hausse à hauteur de l'inflation à partir de la classe M**.

La direction ne souhaite pas aller dans cette direction, prétextant qu'elle privilégie exclusivement une **évolution individualisée des salaires pour cette catégorie de salariés**.

La délégation FO ne peut se résoudre à ce que les cadres perdent à nouveau du pouvoir d'achat. Aussi, nous ferons tout notre possible pour faire bouger les lignes en vue de **trouver un accord NAO à la hauteur de vos attentes et du niveau réel de l'inflation**.

Intervention des élus FO sur les véhicules électriques.

Les élus du CSE ont profité de la présence du nouveau responsable du service matériel pour échanger avec lui sur l'utilisation des véhicules électriques. L'objectif était de le **sensibiliser sur les difficultés de recharge que vous rencontriez sur notre réseau et en dehors** (bornes, planning et temps de recharge, moyens de paiement, recharge à domicile...), et sur l'autonomie et la grille des véhicules.

Les élus FO ont demandé à la direction de bien vouloir améliorer le process, afin de réduire considérablement ces petits irritants, préjudiciables sur le quotidien des salariés.

Le responsable du service matériel **entend la difficulté d'acceptation de ce nouveau mode de déplacement** et les contraintes que **cela engendre à l'utilisation**. Il indique qu'il va regarder ce sujet avec attention.

Il va s'attacher dans un premier temps à régler **le problème des bornes de recharge électrique**, notamment **l'acceptation de la carte Ulys** sur tous les sites de notre réseau concédé (DRE + aires de service VA).

Les élus FO regrettent que la direction n'ait pas anticipé ces contraintes d'utilisation pourtant connues de tous. **La délégation FO avait alerté la direction dès 2021**, lors de la négociation sur la mobilité durable, en faisant plusieurs propositions visant à organiser le déploiement des véhicules électriques. Malheureusement peu de choses ont été réalisées depuis.

Les élus FO espèrent que le nouveau chef de service, qui arrive avec un regard neuf, pourra faire en sorte que **tout le monde converge vers des solutions satisfaisantes pour les utilisateurs et la planète**.

Contactez vos représentants FO ASF Directions Support (Local FO au 04.90.32.89.61)

Référent FO Cadre: Pascal FARJON—06.17.71.21.60/ Jérôme De Luca—06.84.07.17.89

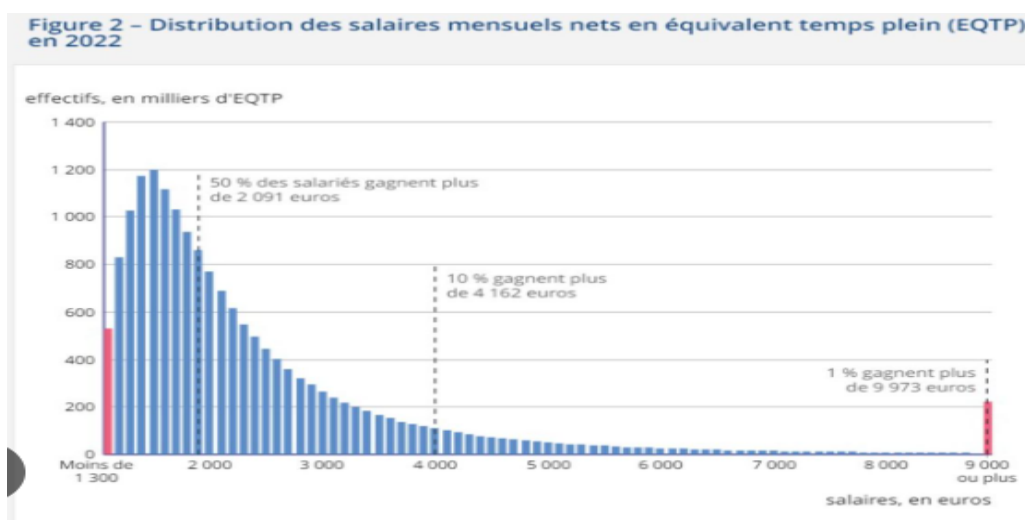
FO_{ASF}

Cadres DS



Salaire moyen, salaire médian... 6 chiffres à retenir de la dernière étude de l'Insee

L'institut statistique a sorti, le 8 novembre dernier, une nouvelle étude sur les salaires dans le secteur privé en 2022. Elle montre une nouvelle fois que les salaires en France ne sont pas si élevés que ça, puisque plus de 50% des salariés vivent avec un salaire inférieur à 2091 € net mensuel par mois. Le graphique ci-dessous vous permettra d'évaluer où vous vous situez en matière de rémunération.



Les chiffres importants à retenir de cette étude sont les suivants:

- **2 630 €** - Un salarié du privé gagne, en 2022, en moyenne 2 630€ net par mois, en équivalent temps plein.
- **3466 €** - C'est le salaire brut mensuel moyen des salariés du privé en France, en 2022.
- **1 436 €** - Un salarié français sur dix gagne moins de 1 436 € net par mois
- **4 162 €** - À l'autre bout de l'échelle, un salarié français sur dix gagne plus de 4162 € net par mois.
- **17 €** - C'est le salaire horaire net moyen pour l'ensemble des salariés du privé. Un chiffre qui cache de grandes disparités : 29,3€ pour un cadre, 16,6 € pour les métiers intermédiaires, 12,5€ et 12,1 € pour les ouvriers et employés.
- **803 €** - Il s'agit du montant moyen de la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat (ou prime de partage de la valeur) touchée par les Français en 2022. Selon l'Insee, la part des salariés ayant perçu cette prime est passée de 13,8% à 26,5% en l'espace d'une année. **Pour rappel, chez ASF, la direction a refusé d'en verser une en 2022 et 2023.**

Chez ASF, la moyenne des salaires de base net mensuel est très souvent en dessous de la moyenne de cette étude.

A relativiser quand même car, suivant les métiers, il faut y ajouter les accessoires de salaires (PSO, astreintes, etc...). Néanmoins, on constate qu'ASF n'est plus très attractif sur le marché de l'emploi. Les politiques salariales prônées depuis des années par la direction d'ASF y contribuent et expliquent en partie pourquoi il y a, chez les cadres (notamment chez les jeunes embauchés), une difficulté de recrutement et une hausse du turn-over. Pour FO, garder nos talents et attirer les hauts potentiels est essentiel. Aussi, nous continuerons à militer pour une hausse de la rémunération et du salaire net mensuel des cadres aux travers des négociations NAO, SBAG, et filières.

Contactez vos représentants FO ASF Directions Support (Local FO au 04.90.32.89.61)

Référent FO Cadre: Pascal FARJON—06.17.71.21.60/ Jérôme De Luca—06.84.07.17.89